



Réunion Cynophile du 08 novembre 2023

13 heures 30 à 17 heures 15
DDS, 116 rue de Maubeuge 2023

Participants :

CFE-CGC FERROVIAIRE	HOAREAU Sergio	
UNSA	CALONNE Nicolas	THAVELIN Christopher
CGT	MORRAT Joël	CHARPENTIER Teddy
CFDT	LUZY Jonathan	COLS Virgile
FO	LOUCHART Antoine	PECOU Maxime
BOUTEILLE	Christophe	Directeur Adjoint de la Sûreté
LALLOT	Christophe	Directeur des Forces projetables spécialisées
LEPOURRY	Natacha	Relation Social
ODIOR	Sophie	Relation Social
BOSCHET ENSFELDER	Nadine	RRH
RAMAEL	Constance	Cheffe d'unité Opérationnelle (Unité Cynophile)
VOSGIENS	Paul	Référent national cynophile

PREAMBULE par Christophe BOUTEILLE

Christophe BOUTEILLE présente le projet ambitieux de développement de l'activité cynophile piloté par Xavier ROCHE, Directeur de la Sûreté.

Focus sur la menace terroriste avec l'augmentation des objets abandonnés et des phénomènes de bandes.

Il insiste sur la nécessité de maintenir et développer l'unité cynophile au sein du service et au bénéfice du groupe SNCF.

Il soulève :

- L'aboutissement de la rédaction du RA 0033 et l'obtention du titre professionnel « conducteur cynophile de détection d'explosifs »
- L'effectif en croissance constante avec un nombre important de formation initiale
- Un résultat de 93% de réussites depuis la mise en place du Cynodex
- La montée en compétences en interne
- Les parcours Professionnels : montée en compétences de 2 conducteurs de chien vers la fonction d'éducateur canin défense et détection
- Concernant les locaux : Ouverture du site de PSL / Aménagement des locaux de PGL / création d'un chenil supplémentaire sur la plateforme pour recevoir 8 chiens / Récupération des nouveaux locaux sur le site de VIT.
- La QVT : actions en cours pour améliorer la qualité de vie au travail, notamment concernant l'achat d'équipement spécifique via les notes de frais.

Dossier rémunération présenté par Christophe BOUTEILLE

Proposition présentée et validée par le comité de Direction de la Sûreté

Reconnaissance à la réussite de la formation et la certification CYNODEX : attribution d'une GRATEX de 500 euros pour la 1ère réussite pour l'ensemble des effectifs.

OS Demandent le mode d'attribution

Direction L'ensemble des Cynodétections percevra cette GRATEX avec un effet rétroactif en 2023 puis, pour chaque renouvellement annuel, attribution d'une GRATEX de 200 euros.

OS 200 euros est insuffisant ! Le compte n'y est pas, si on prend en compte la perte de l'ICH/IPO pour les provinciaux et des primes patrouilles pendant le stage de préparation CYNODEX 3 semaines.

OS Demandent l'attribution de la prime patrouille pendant la formation.

Direction Ce n'est pas prévu dans les modalités d'attribution.

Reconnaissance à la réussite de la Formation défense GRATEX : une GRATEX de 200 euros.

OS Demandent un effet rétroactif pour l'ensemble des Cynodéfenses.

Direction Favorable.

OS Demandent une GRATEX équivalente pour la Cynodétection et la Cynodéfense.

Direction Différencie les examens la Cynodétection est en externe et la Cynodéfense en interne.

Direction le vendredi 10 novembre, elle décide de rehausser le montant de la GRATEX à 500 euros. Elle prend en compte l'implication des Cynodéfenses dans l'entretien du chenil.

Concernant l'allocation pour l'entretien du chien, une revalorisation est prévue en prenant compte de l'inflation

OS Souhaitent connaître le montant et la date de mise en œuvre ?

Direction A ce jour il n'y a pas de montant exact.

CFE-CGC On demande un effet rétroactif sur l'année 2023.

Direction Le Directeur prends note.

Direction Le vendredi 10 novembre annonce une augmentation à 200 euros mensuel au lieu de 191,61 euros revalorisée en avril 2022.

Concernant le temps passé pour se rendre aux urgences vétérinaires sur ses repos journaliers. Il sera validé en TC avec l'accord de l'astreinte DFPS.

OS Une avancée logique à juste titre tous les agents récupèrent du temps lorsqu'ils sont convoqués sur leurs temps de repos.

Concernant les éducateurs canins la direction propose l'attribution d'une GRATEX en fin de l'année.

OS Souhaitent connaître le montant exact de la GRATEX

Direction Attend la décision du dispositif pour la reconnaissance des formateurs sûreté UDSUR compris.

OS Demande une reconnaissance pour les permanences au chenil effectuées par les Cynodéfense « rôle de valet ».

CFE CGC Demande une dérogation au même titre que les permanents du PCNS essentiels au fonctionnement du service.

Direction Elle prend en compte ce point pour étudier une dérogation.

OS Demandent l'attribution de l'allocation entretien du chien pour les Cynodéfenses de VSG en charge de l'ensemble des chiens présents au chenil.

Direction N'est pas favorable car cette allocation impose de devoir justifier des frais engagés sous contrôle de l'URSSAF.

OS Exaspérations face aux annonces non équitables

Organisation Préambule Christophe LALLOT

Christophe LALLOT se félicite des échanges constructifs avec les OS et les évolutions en constructions avec l'ensemble de la chaîne.

Etude d'une implantation d'un nouveau site Cynodétection en gare de PARIS MONTPARNASSE.

OS Prévision d'un encadrant sur place ?

- Direction** A l'étude.
Réflexion en cours pour un renfort cynodétection supplémentaire sur la ligne E vers l'Ouest avec l'ouverture du site de Nanterre la folie, en travaillant sur l'agilité opérationnelle.
- CFE CGC** Prévision de la mise en place de missions civiles non armées ?
- Direction** les études sont en cours.
Passage du recrutement Cynodéfense DFPS prioritaire pour avoir plus de candidat.
Plan de communication pour renforcer l'attractivité de la spécialité Cynodéfense.
Intégration systématique des Cynodéfense dans les demandes d'engagement formulées par la DZS.
- OS** **On constate malheureusement une opposition de la gestion contractuelle en DZ et de la gestion opérationnelle DFPS**

Modification en cours du référentiel RA 0032 et de la doctrine d'emploi pour la prise en compte des évolutions.

- OS** Une date ?
- Direction** Travail en cours.
Création d'un poste supplémentaire d'ADPX DFPS pour gérer la planification des effectifs.
Recrutement d'un valet de chenil à la suite d'un départ.

Prise en charge de l'hébergement temporaire du chien au sein d'une pension canine avec la mise en place d'un forfait journalier 20 euros par jour avec un plafond de 300 euros équivalent à 15 jours de congés protocolaires.

- OS** Félicitent cette avancée mais rappel que la période des congés protocolaires prévoit 24 jours d'absences consécutifs (480 euros semble plus logique).
- Direction** on n'ira pas au-delà des 15 jours
- CFE CGC** Demande le Mode opératoire
- Direction** Remboursement avec une facture via CONCUR note de frais
Concernant la mutuelle santé pour les chiens suite aux devis, la direction constate que les couvertures ne sont pas favorables pour l'entreprise et les agents. Il y a de nombreuses clauses exclusion.

Formation

Pour la cynodétection, la direction prévoit le recrutement de 2 éducateurs canins au sein du DFPS.

Une candidature externe est à l'étude et une en interne avec une montée en compétence pour suivre une formation au Centre National des Unités Canines de la Police Nationale « une convention est en cours ».

Pour la cynodéfense, la direction prévoit la montée en compétence d'un conducteur de chien défense DFPS sur la fonction d'éducateur canin occasionnel et la même chose sur la DZS SO.

Il est prévu en janvier 2024 une formation initiale à GRAMAT avec 3 nouveaux cynodétections et en mars 2024 avec 6 nouveaux cynodétections.

Questions ouvertes

- CFE CGC** Une date pour la diffusion du RA 0033 dans DIGIDOC ?
- Direction** Il sera présenté prochainement au CSSCT.
- CFE CGC** L'étude de la mise en place d'astreinte Cynodétection ?
- Direction** Une réflexion est en cours.
- CFE CGC** La mise en place de la prime réserve au sein de l'unité cynophile était dans un but attractif bien que la direction ne respecte pas les dispositions la prévoyant.
Une prime forfaitaire spécialité cynotechnique ne semblerait pas juste à la place ?
- Direction** Les agents sont satisfaits de cette prime et cela permet des changements de service avec plus de souplesse.
- OS** Souhaitent la mise en place du TC « 40 minutes » sur les journées de formation.
- Direction** N'est pas favorable

Conclusion de notre délégation

« On est globalement satisfait du plan d'action et des réponses apportées par la direction. Concernant la GRATEX de 500 euros pour les Cynodétection et " Cynodéfense après négociation, elle est à la hauteur des investissements demandés pour les deux spécialités. Néanmoins on s'interroge pour la GRATEX de 200 euros prévue les années suivantes à destination des Cynodétection sachant que la certification sera plus difficile dicit le centre de validation. Cela engendra un engagement supplémentaire et toujours une perte d'EVS (prime patrouille, ICH, IPO...) variable selon le temps plus ou moins long de formation.... à suivre. On est moyennement satisfait pour la prise en charge des frais de pension qui n'existait pas auparavant le forfait de 300 euros annuel est calculé sur la base de 15 jours à 20 euros sachant que les protocolaires c'est 24 jours d'absence minimum donc un forfait de 480 euros annuel semblerait plus juste. On obtient enfin ! la création d'un poste supplémentaire d'ADPX afin de soulager la charge de travail des 3 DPX de l'unité en espérant qu'il prenne ses fonctions rapidement. On restera vigilant sur le recrutement des éducateurs canins en externe et des montées en compétence en interne indispensables au bon fonctionnement de l'unité. »



**Notre A.D.N. est de VOUS défendre
avec le concept « gagnant -gagnant » !**

Rejoignez-nous !

**CFE-CGC FERROVIAIRE EST LE SEUL SYNDICAT COMPOSE EXCLUSIVEMENT
D'AGENTS DE MAITRISE ET DE CADRES.**

ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS...

Valeurs



Adhésion



Avantages



Page Web

